

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
MEDOC ATLANTIQUE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Siège :

9 Rue du Maréchal d'Ornano
33780 SOULAC SUR MER

☎ 05.56.73.29.26

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS**

V. M.
**SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 27 JUN 2019
D27062019/090**

PRESIDENT : Xavier PINTAT

ETAIENT PRESENTS :
Membres titulaires : Patrick MEIFFREN, Serge LAPORTE, Jean-Marc SIGNORET, Gilles COUTREAU, Laurent PEYRONDET, Jean Pierre DUBERNET, Franck LAPORTE, Jean-Louis BRETON, Pierre BOURNEL, Jean Luc PIQUEMAL, Dominique FÉVRIER, Alain BOUCHON, Marie LASSERRE, Pascal ABIVEN, Isabelle LAPALU, Michel BAUER, Hervé CAZENAVE, Jérémy BOISSON, Sylvie LAVERGNE, Bernard BESSAC, Marie-Hélène GIRAL, Gilles CHAVEROUX, Evelyne MOULIN, Bernard LOMBRAIL, Tony TRIJOLET, Marie-Dominique SAINT-MARTIN, Alfred AUGEREAU,

ETAIENT REPRESENTES :
Véronique CHAMBAUD (pouvoir à Bernard BESSAC)
Jacques BIDALUN (pouvoir à Alfred AUGEREAU)
Pierre JACOB (pouvoir à Patrick MEIFFREN)
Barbara FRANCOIS (pouvoir à Marie LASSERRE)
Pascale MARZAT (pouvoir à Sylvie LAVERGNE)
Jean-Jacques LAOUÉ (pouvoir à Franck LAPORTE)
Marie-Dominique DUBOURG (pouvoir à Xavier PINTAT)
Anne WISNIEWSKI, (pouvoir à Pierre BOURNEL)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Jean Bernard DUFOURD, David LAFOSSE,
Membres suppléants remplaçant un membre titulaire

Membres suppléants : Geneviève CHAUSSIER, Dominique JOANNON,

SECRETAIRE DE SEANCE : Alain BOUCHON

Objet : APPROBATION DU SCHEMA DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Rapporteur : Laurent PEYRONDET, 1^{er} Vice-président

Vote : UNANIMITE

Considérant la **compétence obligatoire de la Communauté de Communes en matière de développement économique** selon le libellé des statuts ci-après :

- Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire,
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-16, notamment dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique et touristique à l'échelle de la Communauté de Communes,
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales et artisanales d'intérêt communautaire,
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme et la gestion d'équipements touristiques structurants (tels que ports maritimes de plaisance, haltes nautiques estuariennes, centres de remise en forme, pôles de séjour organisé, activités équestres, parc de loisirs nautiques, espace polyvalent du Phare de Richard à Jau-Dignac-et-Loirac, golf de Grayan-et-l'Hôpital),

Considérant la délibération de la Communauté de Communes en date du 29 juin 2017 autorisant Monsieur le Président à signer la **convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde pour l'élaboration du Schéma de Développement Economique**,

Il est rappelé la volonté initiale de la Communauté de Communes de **mener une réflexion économique à l'échelle du nouveau territoire intercommunal** suite à la fusion opérée au 1^{er} janvier 2017 entre les

anciennes Communautés de Communes des Lacs Médocains et de la Pointe du Médoc ; conformément aux dispositions de la loi Notre.

Cette réflexion a permis de réaliser un diagnostic partagé à l'échelle de la nouvelle intercommunalité pour **définir une stratégie de développement économique**.

L'élaboration du Schéma de Développement Economique s'est déroulée en 3 phases (Diagnostic – Orientations – Plan d'actions) au cours desquelles 9 Comités techniques et 3 Comités de pilotage au total se sont réunis et ont permis de valider chaque étape, avec une information directe du Bureau et de la Commission Développement économique sur l'avancement du travail.

La phase de diagnostic a permis d'identifier les forces et les faiblesses du territoire d'abord, par une approche purement statistique afin de dresser un portrait du territoire mais aussi, par une approche plus qualitative avec la rencontre des acteurs du territoire lors de rendez-vous individuels ou dans le cadre d'ateliers de travail et, la réalisation d'une enquête auprès des entreprises.

La phase des orientations stratégiques a permis de définir 8 axes de développement : Axe 1 → Le développement de la filière touristique / Axe 2 → La redynamisation des centres-bourgs / Axe 3 → Les disponibilités foncières pour l'économie productive / Axe 4 → Une diversification économique favorisée par l'ouverture aux territoires voisins / Axe 5 → Le développement des activités du secteur « primaire » : Agriculture – Sylviculture – Aquaculture / Axe 6 → Un socle performant au service du développement économique / Axe 7 → L'accès au potentiel numérique du territoire / Axe 8 → La transition vers des énergies renouvelables.

Le plan d'actions se décline en 24 fiches actions (pour lesquelles une mesure du niveau d'engagement nécessaire en termes humain et financier a été estimée ainsi que la temporalité) :

1 - Un observatoire de la clientèle touristique	13 - Un centre de formation aux métiers de la plaisance / nautisme
2 - Une « marque de destination »	14 - La promotion des activités productives locales
3 - Un cluster consacré à l'hôtellerie de plein air	15 - Une synergie entre les acteurs locaux
4 - La réhabilitation des structures touristiques	16 - Un observatoire économique
5 - La mise en place d'un groupement d'employeurs	17 - Vers un office de tourisme du commerce et de l'artisanat
6 - Des documents d'urbanisme en faveur du commerce de proximité	18 - Une démarche de marketing territorial
7 - Des documents d'urbanisme en faveur de l'économie productive	19 - La formation des TPE / PME à la transition numérique
8 - Mise en place d'un dispositif d'accueil des entreprises	20 - La promotion de l'énergie photovoltaïque sur toiture
9 - Une plateforme de commercialisation des disponibilités foncières et immobilières	21 - Une plateforme numérique sur la rénovation énergétique
10 - De nouvelles conditions de franchissement d'Estuaire en faveur du désenclavement de la partie nord de la Communauté de Communes	22 - La valorisation des bonnes pratiques environnementales des entreprises
11 - Une étude d'opportunité pour la réalisation d'un ouvrage d'Estuaire multifonction	23 - L'étude du potentiel hydrolien et géothermique du territoire
12 - De nouveaux projets captant l'attractivité métropolitaine	24 - Une stratégie de mobilité durable et économe

Il est rappelé que toutes actions de développement économique doivent s'inscrire dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII).

C'est pourquoi les 24 fiches actions ont été rattachées aux **9 orientations stratégiques du SRDEII** pour permettre le futur conventionnement avec la Région.

Ce rattachement stratégique a été réalisé selon les 2 logiques principales du Schéma de Développement Economique de la Communauté de Communes :

Consolider les fondamentaux

et

S'emparer des fragilités du territoire (cf page 51 du SDE).

1 - Anticiper et Accompagner les transitions régionales	Axes 1-4-7-8
2 - Poursuivre et Renforcer la politique des filières	Axes 1-3-4-5-6
3 - Améliorer la performance industrielle des entreprises régionales / Déployer l'usine du futur	Axe 6
4 - Accélérer le développement des territoires par l'innovation	Axe 8
5 - Renforcer l'économie territoriale, l'entrepreneuriat et le maillage du territoire	Axes 1-2-3-5-6-7-8
6 - Ancrer durablement les différentes formes d'économie sociale et solidaire sur le territoire régional	Axes 2-3-4-6
7 - Accompagner le retournement, la relance des territoires et des entreprises	Axes 1-2-3-4-6
8 - Renforcer l'internationalisation des entreprises, des écosystèmes et l'attractivité des territoires	Axes 1-3-4-6
9 - Développer l'écosystème de financement des entreprises	Axe 3

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le Schéma de Développement Economique de la Communauté de Communes Médoc Atlantique annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- APRÈS en avoir pris connaissance,
- VU l'avis favorable du bureau communautaire, en date du 13 juin 2019, pour l'inscription de cette question à l'ordre du jour,
- VU le Schéma de Développement Economique joint en annexe,
- OUI l'exposé du rapporteur,

DÉCIDE :

- d'approuver le Schéma de Développement Economique de la Communauté de Communes Médoc Atlantique.

Nombre de membres en exercice : 38
Nombre de membres présents : 28
Nombre de suffrages exprimés : 36
Vote : Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN QUE DESSUS
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT À SOULAC SUR MER, le 27 JUIN 2019



LE PRESIDENT,

Xavier **PINTAT**
Maire de Soulac-sur-Mer
Sénateur Honoraire de la Gironde